

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Accusé de réception en préfecture
059-200093201-20241211-11-C-2024_SCOT-DE
Date de télétransmission : 27/12/2024
Date de réception préfecture : 27/12/2024

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 59040 LILLE cedex</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comité syndical du 11 décembre 2024

Délibération n°11-2024

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2024

Le mercredi onze décembre deux mille vingt-quatre à dix heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Patrick Delebarre, Michel Delepaul, Stanislas Dendievel, Rodrigue Desmet, Jacques Ducrocq, Benjamin Dumortier, Michel Dupont, Luc Foutry, Patrick Geenens, Christophe Gras, Elisabeth Masse, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Marie Tonnerre-Desmet, Francis Vercamer

Suppléants : Jean-Philippe Andriès, Alain Cambien, Paul Dhallewyn, Didier Manier, Charles-Alexandre Prokopowicz

Secrétaire de séance : Patrick Delebarre

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical : 5 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Par délibération n°08-2023 en date du 29 novembre 2023, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2024 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à hauteur de 935.000,00 € (neuf cent trente-cinq mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel, joint à la présente délibération.

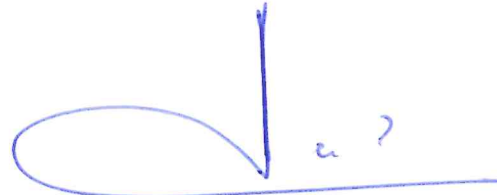
Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, il a été proposé :

- de prendre acte de la présentation du rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme ;
- d'autoriser le versement du solde de 280.500 € (deux cent quatre-vingt mille cinq cents euros).

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour rendu exécutoire.



Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole